Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 013-211300272-20260226-AM_2026_083-AR

VILLE DE
châteaurenard
DE PROVENCE

# ARRETE DU MAIRE
## N° 2026-083

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**
**Réf. :** MM/DV/VP
**Objet :** Interventions intercommunales de la réserve communale de sécurité civile de la commune de Noves (Section Feux de Forêt)

**Le Maire de la Commune de Châteaurenard,**

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 accordant délégation au Maire pour prendre toute décision dans les domaines restrictivement énumérés par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
**Vu** les articles L. 724-1 et suivants du code de la sécurité intérieure,
**Vu** le décret n°2022-907 du 22 juin 2022 relatif au plan communal de sauvegarde,
**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur INTE0500080C du 12 août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile,

**Considérant** que le champ d'action des Réserves Communales de Sécurité Civile est celui des compétences municipales et du territoire communal mais que des événements catastrophiques peuvent cependant justifier une action de solidarité hors des limites de la commune, il convient d'autoriser les interventions intercommunales,

**Considérant** que pour assurer au mieux les interventions et la surveillance incendie sur le Massif du Rougadou, il convient d'autoriser les interventions intercommunales de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) de Noves sur la commune limitrophe de Châteaurenard.

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1 : Objet**
Pour la bonne exécution du présent arrêté, le Maire de la commune de Châteaurenard autorise les membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) de Noves à circuler et intervenir sur le territoire de sa commune (notamment le massif du Rougadou) pour l'accomplissement des missions de surveillance et d'assistance. Dans le cadre de ces missions sur le territoire de Châteaurenard, ils agissent sous l'autorité de police du Maire de Châteaurenard.

**ARTICLE 2 : Assurance des membres bénévoles**
La participation des membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) de Noves s'effectue dans le cadre du bénévolat, le présent arrêté leur sera notifié.
Les bénévoles sont considérés comme collaborateurs occasionnels du service public.
La commune de Noves confirme maintenir la couverture assurantielle de ses bénévoles (Dommages et Responsabilité Civile) lors des interventions visées par le présent arrêté sur la commune de Châteaurenard.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 013-211300272-20260226-AM_2026_083-AR

**ARTICLE 3 : Conditions d'exécution**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Arles,
- Monsieur le Maire de la commune de Noves,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte Intercommunal du Rougadou,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de Châteaurenard,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de Noves,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Châteaurenard,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Châteaurenard,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Châteaurenard,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Noves,
- Monsieur le Responsable de la Réserve Communale de Sécurité Civile de Noves.

**ARTICLE 3 : Recours**

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Châteaurenard, le 26 février 2026

Marcel MARTEL
Maire de Châteaurenard

MAIRIE de CHATEAURENARD (B-du-Rh.)

- *Date de mise en ligne sur le site internet :* .....

*(minimum publication = 2 mois)*

*Ou date de notification :* .....

- *Date de transmission du contrôle de légalité :* .....
*(le cas échéant)*


**Hôtel de Ville**
Rue Jentelin - BP 80010 – 13831 Châteaurenard-de-Provence Cedex - 04 90 24 35 35
mairie@chateaurenard.com